

☒  COQUART.EU ☒  DRILLING-FRANCE	FLASH ACCIDENT	Rédacteur : Amélie LESIEUX
		Approbateur : François COQUART
		Vérificateur : Karine DORE



ACCIDENT AVEC MINI-PELLE



📍 Le 5 avril 2023 sur le chantier de Saint Blimont (80)



► Description des faits et causes de l'accident

Lors de l'utilisation de la mini-pelle, celle-ci a basculé en avant. Quant au salarié, il a rapidement posé le godet au sol et s'est cogné la tête contre le montant de la vitre de la mini-pelle. Le salarié se trouvait sans ceinture de sécurité. Après cet accident, le salarié a prévenu rapidement la Direction et s'est rendu à l'hôpital de Eu où il a fait suturer le cuir chevelu.

► Conséquences

Plaie du cuir chevelu sans arrêt de travail.

► Rappel

Le port du casque et de la ceinture de sécurité devrait être automatique sur chantier.

Bien que le casque ne soit pas obligatoire dans les engins ce n'est toute fois pas le cas pour la ceinture de sécurité.

La ceinture de sécurité, c'est la même sur chantier !

► Sensibilisation et actions

Le port de la ceinture de sécurité

Le Code de la route stipule qu' « *en circulation, tout conducteur ou passager d'un véhicule à moteur, doit porter une ceinture de sécurité homologuée dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé* » ([article R 412-1](#)).

En cas de choc, la ceinture constitue la seule chance de rester conscient pour sortir du véhicule.

Une ceinture de sécurité portée convenablement répartit la force de l'impact sur une plus grande partie du corps, réduisant ainsi la gravité des blessures subies.

Porter sa ceinture peut parfois être contraignant lorsqu'il faut régulièrement monter/descendre plusieurs fois.

Et pour cause, en cas de basculement ou de renversement accidentel d'un engin, sans porter sa ceinture de sécurité peut causer d'importantes blessures, voire coûter la vie. (Selon un article de l'académie de Dijon)

Sensibilisation RTE sur le port de la ceinture de sécurité

Fabien a participé à une réunion RTE qui portait sur la nouvelle règle du port de la ceinture de sécurité. En effet, RTE impose le port de la ceinture de sécurité dans tous les engins sur chantier. Et cela en va de même pour le port d'un casque jugulaire qui est de plus en plus imposé par les clients.

► Actions envisagées

Rappel des règles de sécurités

Casques jugulaires avec visières et porte badge.

SÉCURITÉ

Promouvoir les bons comportements au volant

